

Le suicide tragique du prêtre François de Foucauld (diocèse de Versailles) le 1^{er} juillet 2022.

En décembre 2021, un prêtre du diocèse de Versailles se plaignait publiquement dans le journal La Croix des abus de pouvoir dans l'Église catholique. On apprend qu'il vient de se suicider. Etant donné cette nouvelle tragique, voici le texte de sa tribune. François de Foucauld, prêtre du diocèse de Versailles, estime avoir été victime d'abus de pouvoir. Il montre les mécanismes à l'œuvre dans l'institution quand des victimes témoignent. Essentielle, la libération de la parole permettra d'édicter des « règles objectives de gouvernance », espère-t-il. Hélas, il n'est plus.



Je suis prêtre depuis 17 ans dans le diocèse de Versailles. Depuis le séminaire, j'entends parler d'abus. Pédophilie, abus de pouvoir, gouvernances troubles... Ces sujets ne sont pas niés explicitement, mais la parole est enfermée. C'est trop souvent un petit cercle de clercs et laïcs autour de l'évêque qui s'arroge le dernier mot.

Cette contrainte au silence imposée par quelques-uns ne passe plus ; et ainsi ne peut plus être consentie. Nous ne sommes qu'à l'aube d'un nouveau débat sur les abus de pouvoir dans l'Église et les questions qu'il soulève. À la suite des premiers témoins qui ont osé courageusement prendre la parole et que je salue ; des hommes et des femmes, prêtres et fidèles, se sont mis alors à échanger, questionner, formuler une parole plus libre.

Une même mécanique abusive se répète

La première étape de l'abus de pouvoir dans l'Église consiste à faire peur. On fait passer la victime pour une personne fragile, on l'accuse de troubles psychiques. Ces accusations par l'émoi qu'elles suscitent, dispensent la hiérarchie de l'Église comme les proches des victimes, de toute évaluation objective de ces fameux troubles.

La seconde étape est alors facile : la victime étant sortie hors du cercle de la raison, et son entourage anesthésié ; l'évêque et son conseil peuvent alors procéder sans contrôles à toutes décisions à son sujet. Elle n'est plus une personne aimable ou de droit. Elle devient juste une chose, un dossier à régler.

Je me rappellerai toujours ces propos de Mgr Boyer, ancien président du tribunal ecclésiastique de Versailles et canoniste réputé, évoquant au sujet des abus de pouvoir dans les diocèses, des pratiques rappelant les « lettres de cachet ». Je comprendrai par la suite cette image qu'il avait choisie : la lettre de cachet retirait également à la victime tout droit à se défendre devant une cour de justice. Il devenait ainsi soumis au bon vouloir d'une seule personne.

Qui fait l'ange fait la bête

Si l'Église demande une obéissance dans l'exercice d'un ministère, elle doit laisser en contrepartie aux clercs et aux laïcs une part d'initiative dans l'exercice de cette obéissance. À commencer par le respect de sa conscience, le souci du débat contradictoire et les droits élémentaires de la défense dans le cadre d'un conflit. À défaut, ce service vécu strictement dans l'obéissance risque de nier les abus potentiels de pouvoir. Qui fait l'ange fait la bête, dit le proverbe.

Aussi, on ne peut pas spiritualiser à l'infini le pouvoir afin de l'appivoiser. Est-il juste par exemple, de demander d'entrer dans un chemin de pardon alors que les abus de pouvoir sont encore niés dans une affaire ? À ce jeu-là, on risque d'entraîner des hommes et des femmes dans la violence ou un repli amer et résolu.

Le modèle des études de pénibilité

Quel est ce chantier qui s'ouvre à nous ? Il s'agit de clarifier et baliser dans l'Église les étapes de l'exercice du pouvoir, comme on peut diagnostiquer dans un lieu professionnel les gestes entraînant des douleurs au travail. Ainsi, dans ces études de pénibilité, on écoute d'abord les personnes qui subissent ces douleurs. Alors on expertise et on apporte les premières réponses en kinésiologie, afin de compenser telle pénibilité.

Il nous faut faire de même en écoutant d'abord le témoignage des victimes d'abus de pouvoir dans l'Église. Alors nous pourrons apporter les règles de gouvernance adéquates afin de compenser tout abus. C'est un hôpital de campagne, nous dirait le pape François, qu'il faut ouvrir dans chaque diocèse pour nous mettre à l'écoute des personnes ayant subi ces abus.

Laurence Devillairs, doyenne de la faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris, le signalait à juste titre dans une récente tribune : « *La participation de laïcs ou de femmes, parce qu'ils auraient telles qualités, ne modifieraient en rien une institution qui n'aurait pas d'abord modifié son mode de gouvernement. S'il y a abus sexuels, c'est parce qu'il y a aussi, et peut-être d'abord, abus de pouvoir, parce qu'il y a une institution qui l'autorise, le légitime, et le "blanchit"».*

Préférer la confiance à la réputation

Il est donc pressant de libérer la parole. Beaucoup de victimes ont encore peur de témoigner des abus vécus, craignant à la fois d'attaquer l'Église et de ne pas être cru, ni même écouté. Comment se fait-il que l'Église oblige ces témoins à un tel parcours du combattant pour exprimer librement ce qu'ils ont vécu en son sein?

Il y a aussi parmi nous les clercs, une peur du repentir, afin de sauver notre réputation ou celle de l'Église. On remarque pourtant le respect naturel qu'insufflent une personne capable de reconnaître simplement ses fautes. On voit alors s'installer un malaise dans l'Église, où une hiérarchie n'ose pas reconnaître ses abus, sinon quand elle est mise au pied du mur. C'est pourtant un repentir sincère qui fera regagner la confiance.

C'est après avoir médité les abus et dérives racontés par les moines des premiers siècles, que « le patriarche des moines » a écrit la fameuse Règle de saint Benoît. Il a alors fixé des règles objectives de gouvernance pour le père abbé et son conseil, sans que son autorité en soit affaiblie.

Ainsi, il est urgent à notre tour, que les pasteurs et les fidèles entrent dans une véritable considération des témoins des abus de pouvoir aujourd'hui dans l'Église. Alors nous pourrions discerner progressivement ensemble, les règles claires et paisibles de gouvernance au sein de l'Église. C'est bien le débat contradictoire que l'on doit inscrire dans le marbre de nos responsabilités pastorales, que l'on soit évêque, prêtre ou fidèle laïc.

Plus d'informations pour comprendre les raisons du suicide du prêtre François de Foucauld.

François de Foucauld a été nommé curé de la paroisse de Bois d'Arcy en septembre 2014. L'évêque, Monseigneur Aumônier, lui demande alors d'affermir une paroisse en déshérence pastorale. La paroisse reprend vite des couleurs sous l'impulsion du Père François, la catéchèse repart, de belles cérémonies jalonnent l'année...

Mais un groupe de cinq paroissiens, sans doute vexés de ne plus pouvoir gérer la paroisse à leur guise comme ils le faisaient auparavant, décide d'en découdre avec le Père François. Calmes au début, ils se déchaînent à partir de la fin de l'année 2018. Des lettres sont envoyées à l'évêché, des homélies du Père François sont interrompues par des propos humoristiques... Un véritable harcèlement se met en place contre le curé mais aussi contre des membres de l'équipe pastorale qui sont insultés dans la rue. Une paroissienne témoigne : « Quand la majorité silencieuse de cette paroisse vivait avec joie ce nouveau souffle, une minorité agissante manifestait bruyamment son désaccord ».

Le Père François demande le soutien de l'évêque. Mais des personnes mal intentionnées à l'évêché soutiennent les harceleurs. Et on accuse même François d'avoir produit un faux SMS, comme si le curé avait piraté le système central d'Orange. François demande à lire les lettres de reproches qu'on a adressés à l'évêché. Monseigneur Aumônier refuse en arguant de la confidentialité des lettres. François demande alors une simple retranscription

anonyme des lettres, l'évêque persiste dans son refus. Finalement il est décidé avec l'évêque auxiliaire une rencontre avec les accusateurs du curé pour faire la clarté. Ces derniers refusent de participer à la rencontre avec le curé et l'évêque auxiliaire. Ils continuent à propager des idioties comme le fait que la messe dominicale du samedi soir serait célébrée « sans célébration de la parole de Dieu ! »

Alerté par deux responsables du diocèse, François de Foucauld se rend compte qu'un mécanisme de dénigrement est en place au sein de l'évêché contre lui. Il consulte alors une avocate en septembre 2020, qui lui conseille de proposer dans un premier temps, une médiation professionnelle avec un médiateur extérieur, pour permettre à la hiérarchie de prendre en douceur ses responsabilités face à de tels harcèlements. Le 14 décembre, après 9 heures de médiation, le médiateur décide de la stopper en raison de la persistance des évêques à nier tout problème.

François entame alors une grève de la faim et demande la réalisation d'un audit pour faire le clair sur les dysfonctionnements à Bois d'Arcy comme à la curie diocésaine. Un prêtre m'appelle pour me dire que si François n'arrête pas sa grève de la faim, on le fera passer pour fou. Finalement Monseigneur Aumônier accepte l'audit et François met fin à sa grève de la faim après vingt jours. François n'a informé personne de sa grève de la faim, car il ne voulait pas faire de scandale. De la même façon il a fait sa grève dans un autre diocèse pour que ses paroissiens ne soient pas au courant.

L'audit est réalisé en mars et avril 2021 par deux anciens DRH à la retraite. Il présente des accusations graves à l'encontre du curé et de son équipe (dont banqueroute financière, trésorerie exsangue, comptabilité non tenue) sans apporter aucune preuve. L'avocate de François demande communication des pièces du dossier le 20 avril. Cela lui est refusé (évidemment car c'est un audit à charge réalisé sans preuves). L'avocate demande à deux reprises un débat contradictoire avec les auditeurs sur les accusations anonymes et non motivées de l'audit (30 avril et 16 mai). Cela lui est refusé. Et pour clore l'affaire, Monseigneur Crépy écrit le 16 juin 2021 que « les pièces touchant aux auditions seront détruites ».

François s'insurge contre la destruction des preuves, il veut au contraire que toute la lumière soit faite. L'évêque estime ne pas être tenu aux principes fondamentaux du droit applicable en France, qui oblige tout accusateur à établir lui-même des éléments de preuve et des explications objectives à toute accusation. D'autre part, le rapport est basé sur des accusations qui sont toutes anonymes. En prétextant se soucier de la confidentialité des personnes auditionnées, la curie diocésaine pose comme un droit acquis la délation anonyme et officielle dans les audits officiels du diocèse. Les rapporteurs justifient leurs affirmations de simples phrases telle que « on parle de... les bruits vont bon train... ». Enfin, l'évêché méprise un principe élémentaire du droit français, qui veut qu'on présente à la partie adverse les éléments et les pièces d'une accusation qu'on affirme.

Le 2 décembre François écrit une tribune dans le journal La Croix. Il veut se battre contre les abus de pouvoir dans l'Église et les mécanismes mis en place pour décrédibiliser les victimes : « On fait passer la victime pour une personne fragile, on l'accuse de troubles psychiques. Ces accusations par l'émoi qu'elles suscitent, dispensent la hiérarchie de l'Église comme les

proches des victimes, de toute évaluation objective de ces fameux troubles. La seconde étape est alors facile : la victime étant sortie hors du cercle de la raison, et son entourage anesthésié ; l'évêque et son conseil peuvent alors procéder sans contrôles à toutes décisions à son sujet. Elle n'est plus une personne aimable ou de droit. Elle devient juste une chose, un dossier à régler. »

François menace de porter l'affaire à Rome. Le 3 mars 2022 Monseigneur Crépy accepte alors une ultime médiation judiciaire avec avocat. Plusieurs rencontres ont lieu pour négocier la rédaction d'une lettre. Finalement le 11 avril l'évêque donne son accord à une lettre où il reconnaît que « les affirmations à l'égard du prêtre ne sont étayées par aucune preuve » et « sont infondées » ; et que « l'audit a suivi une méthodologie particulièrement contestable et contraire à la déontologie ». Il demande un mois à François avant de diffuser la lettre. François est soulagé, il part marcher sur les chemins de Saint Jacques pour se reposer. François réfléchit à son futur, il est heureux.

Mais le 13 mai, Monseigneur Crépy revient sur l'accord. Il exige « qu'aucune forme de procédure contentieuse, devant quelque instance que ce soit, contre qui que ce soit » ne puisse être engagée.

Il est étonnant de constater que l'évêque qui a été choisi pour faire la lumière sur les abus dans l'Église en France, organise lui-même l'opacité la plus totale sur les abus de pouvoir commis dans son propre diocèse et réclame la destruction des preuves et exige l'impunité judiciaire de ses responsables.

Le Père François de Foucauld a mis fin à ses jours....

Accablé par la souffrance, le Père François de Foucauld a offert sa vie pour l'Église.

Souffrance de découvrir le parjure d'un évêque à qui il faisait confiance (il y a encore un mois il me disait que Mgr Crépy était bienveillant à son égard, avant de découvrir il y a trois semaines son parjure).

Souffrance du silence de ses confrères : ne pas faire de bruit pour ne pas nuire à l'Église qui est si attaquée aujourd'hui.

Souffrance en découvrant qu'un audit qu'il avait demandé pour faire la lumière sur des comportements inadmissibles dans sa paroisse, a été manipulé par des responsables du diocèse pour le diffamer. Ce qu'a reconnu Monseigneur Crépy qui a écrit *que « les affirmations à l'égard du prêtre ne sont étayées par aucune preuve... sont infondées » ; et que « l'audit a suivi une méthodologie particulièrement contestable et contraire à la déontologie ».*

Souffrance devant le comportement d'un évêque, tellement sûr de son pouvoir, qui au lieu de sanctionner les diffamateurs ou d'exiger qu'ils demandent pardon, ce qui aurait éteint immédiatement l'affaire, ose au contraire écrire dans un mail à François (mail que j'ai vu sur sa messagerie) que « *les pièces touchant aux auditions seront détruites* ». Alors que François veut que la lumière soit faite. Au XXIème siècle détruire des preuves est passible du pénal, mais Monseigneur Crépy est tellement dans la toute puissance, qu'il écrit qu'il va le faire.

François se battait pour son honneur mais aussi pour que l'Eglise mette fin aux abus de pouvoir et d'autorité en son sein. Ces derniers temps, il me disait qu'il avait l'impression d'être un résistant en 1940. Un combat à mener mais une grande partie de la population indifférente ou qui ne risquera pas sa sécurité pour sa liberté ou pour la vérité.

François a été victime d'un abus de pouvoir et d'une contrainte au silence.

En décembre dernier il publiait une tribune dans La Croix pour dénoncer les mécanismes d'abus de pouvoir dans l'Eglise pour écraser les victimes.

Pour préserver l'image de l'Eglise, la hiérarchie fait pression sur la victime pour qu'elle ne parle pas. Et si elle parle, on la discrédite, on l'accuse de troubles psychiques et on mute l'agresseur dans un autre diocèse. C'est exactement ce qui s'est passé avec François.

Un des responsables de la CEF m'a appelé voici un an pour me dire que si François n'arrêtait pas son combat, on le ferait passer pour un malade mental. J'en avais été très choqué. Et un communiqué de presse est publié avant-hier pour annoncer la mort de ce pauvre prêtre qui a eu « *des difficultés dans l'exercice de son ministère* ». Mais qui a déclenché la dépression finale de François si ce n'est l'évêque qui se parjure ? Monseigneur Crépy qui accepte le 11 avril, au terme d'une négociation avec avocat, qu'une lettre soit envoyée aux membres du diocèse pour réhabiliter François, qui lui demande un mois pour la publier puis annonce le 13 mai à François que la lettre ne sera finalement pas diffusée et qui exige de lui « *qu'aucune forme de procédure contentieuse, devant quelque juridiction que ce soit, contre qui que ce soit* » ne soit engagée.

Évidemment François n'aurait jamais attaqué en justice un confrère, il voulait juste être réhabilité. Le 11 avril il était heureux et soulagé. Et nous, ses amis, aussi. Il pensait à l'avenir. Alors quand l'évêque est revenu sur sa parole le 13 mai, parole en plus donnée devant avocat, cela a été un coup de massue pour François et nous avons eu peur qu'il s'effondre. Il a appelé l'évêque puis la directrice de la communication de l'évêché qui lui a expliqué que Monseigneur Crépy a subi une énorme pression pour qu'il revienne sur sa parole et ne diffuse pas la lettre de réhabilitation négociée.

Après ce parjure, François s'est rendu compte que personne ne le soutiendrait. « *Mieux vaut qu'un seul homme meure* » et que l'institution ne périclète pas disait Caïphe. Il ne restait que deux choix à François : arrêter son combat, accepter de servir sous un évêque parjure au sein d'une communauté de résignés, continuer à assister au déclin de l'Eglise de France ; ou continuer le combat pour qu'enfin de tels agissements cessent dans l'Eglise. Car le cas de François n'est pas isolé, comme en témoignent les trop nombreux suicides ou dépressions de prêtres en France ces dernières années.

François a choisi d'être prêtre car il était hautement idéaliste. C'était un combattant. Alors il a voulu mener son combat pour la renaissance de l'Eglise jusqu'au bout. Comme un prêtre bouddhiste, il s'est immolé pour qu'enfin un choc secoue l'Eglise et que nous puissions rebâtir une Eglise propre pour nos enfants. Une Eglise où la toute puissance de certains ecclésiastiques ne pourra plus s'exercer sur leurs victimes, une Eglise dont nous pourrions être fiers pour pouvoir de nouveau évangéliser.

Son ami Nicolas

Lettre au Père François de Foucauld

Samedi 2 juillet 2022

François,

Nous ne nous connaissons pas. Je ne suis pas du même diocèse que vous. Vous à Versailles, moi en Alsace, deux contextes assez différents.

J'apprends ce matin votre suicide en forêt de Rambouillet, à 50 ans. Je lis sur les réseaux sociaux l'affliction de nombre de mes interlocuteurs habituels, des personnes engagées en Eglise mais aussi fort critiques sur son fonctionnement opaque, les abus de pouvoir répétés, les dissimulations organisées d'abus sexuels et spirituels depuis des décennies voire des siècles. Sur ces réseaux, la parole est libre désormais entre laïcs et quelques prêtres courageux désireux que la vérité et la clarté se fassent.

Je ne vous connaissais pas, François, mais je pense que vous étiez de ceux-là. En moins de vingt ans de ministère de prêtre, abîmé déjà par les contraintes arbitraires de l'obéissance ecclésiale. "Sans mission" depuis quelques mois. Pourquoi ? J'ai voulu me rendre sur le site du diocèse des Yvelines pour en savoir un peu plus sur votre carrière. Je tombe sur une page qui me dit : **"Page non trouvée ! Cette page n'existe pas ou n'existe plus"**. Déjà ? Vous voilà donc effacé à jamais de votre diocèse au lendemain même de votre tragique décès ?

Pour moi, je ne pense pas que votre ministère ait été vain à ce point et que votre souvenir s'efface aussi vite de la mémoire de vos supérieurs, de vos confrères, de vos paroissiens, et de tous ceux qui, comme moi, apprennent atterrés votre suicide ce matin. Car en décembre 2021, il n'y a pas si longtemps, vous avez laissé une tribune hautement significative dans le journal La Croix.

Tribune dans laquelle vous dénonciez les abus de pouvoir au cœur de l'Eglise, dont vous avez été une victime solidaire de bien d'autres, ordonnés ou laïcs. L'expérience de l'abus d'autorité et de la douleur de la "mise au placard" suinte de votre article.

François, vous vous êtes donné la mort. Geste ultime de l'homme non pas faible ou malade psychiquement, mais avant tout désespéré. Geste courageux et porteur de sens pour nous qui vous survivons. Signez-vous par ce geste l'impossibilité définitive d'être entendu en Eglise, respecté pour vos prises de position et votre liberté de ton ? Vous faites-vous étendard, par-delà votre mort si injuste, de toutes les victimes d'omerta dans l'Eglise catholique romaine ?

Mais combien de vies fracassées faudra-t-il encore pour que la soi-disant Epouse du Christ *resplendissante, sans tache, ni ride, ni rien de tel ; (...) sainte et immaculée* (Ephésiens 5, 27), se rende enfin compte qu'elle ne ressemble en rien, en sa hiérarchie, au portrait flatteur qu'en dressait l'Apôtre Paul il y a vingt siècles ? Combien de suicides de prêtres malmenés par leur évêque faudra-t-il encore pour qu'elle remette enfin en question son fonctionnement autoritaire et parfois inhumain ? Combien de victimes de mépris institutionnel souffriront encore jusqu'au bout de leurs jours sans que l'Eglise, au-delà de quelques paroles onctueuses hypocrites, ne remue le petit doigt pour elles ?

François, dans votre tribune, vous écriviez en décembre 2021 : *"La première étape de l'abus de pouvoir dans l'Église consiste à faire peur. On fait passer la victime pour une personne fragile, on l'accuse de troubles psychiques. Ces accusations, par l'émoi qu'elles suscitent, dispensent la hiérarchie de l'Église comme les proches des victimes, de toute évaluation objective de ces fameux troubles."*

Cela résonne très profondément en moi dans sa justesse. François, je n'ai pas eu la chance de vous connaître, mais je suis sûre que vous étiez parfaitement sain d'esprit, et peut-être même plus que la moyenne. D'où votre lucidité sur l'institution qui vous a broyé, et votre franc-parler.

Savez-vous ce qui a été dit de moi il y a plus de vingt ans, quand j'ai commencé, m'approchant au plus près du Christ Jésus, à me poser des questions moi aussi sur le fonctionnement de son Eglise ?

J'ai essuyé un triple mépris : le curé de ma paroisse, pourtant plutôt jeune et avenant, a premièrement préféré s'adresser à mon mari qu'à moi-même ; un curé ne s'adresse pas directement, hors sacrement de la réconciliation, à une jeune paroissienne mariée. Si je lui écrivais, la réponse me parvenait, décachetée, par les mains de mon mari. Première humiliation. Quand je suis devenue plus insistante, demandeuse d'accompagnement spirituel, il a joué les curés surbookés, s'apitoyant sur son propre sort : ne pas avoir de temps individuel à consacrer à ses paroissiens, c'était sa propre "croix". Soit. Et quand, dans mon désarroi de "recommençante" vivant des expériences spirituelles très fortes dans une très grande solitude ecclésiale, j'ai commencé à perdre pied et patience, il a suggéré que je devais être en baby blues – alors que mon dernier enfant avait déjà un an ! Mépris essuyé en tant que femme et mère. Puis il s'est fortement rendu complice de mon mari pour l'encourager à me faire interner, arguant que tout le monde autour de moi se porterait mieux si j'acceptais enfin de me faire soigner en psychiatrie. Voilà.

François, je vous partage cette expérience traumatisante en écho à la vôtre, bien pire, puisque vous étiez malgré vous partie prenante du "système" comme ordonné. J'aurais pu moi aussi me suicider par désespoir et infinie solitude. Je ne l'ai pas fait car j'avais trois enfants, grâce qui vous a été refusée *de facto* à vous.

Cette lettre posthume aujourd'hui est un hommage et un cri du cœur pour vous, François. Pour que le sacrifice de votre vie ne demeure pas vain. Pour que quelque chose change. Pour que de là-haut – car je suis sûre que vous êtes reçu dans la cohorte des témoins bien-aimés du Seigneur – vous continuiez encore plus efficacement à intercéder pour vos frères et sœurs qui souffrent mille maux du fait de l'incurie de l'Eglise.

Véronique Belen

Philippe Benassaya, Maire de Bois d'Arcy

Le Père François de Foucauld nous a quittés. C'était l'ancien curé de Bois d'Arcy. C'était un ami. C'était aussi un partenaire dynamique dans la vie de la commune. J'ai beaucoup de tristesse mais aussi beaucoup de colère.

Nous sommes à peu près arrivés en même temps aux responsabilités à Bois d'Arcy en 2014. Très vite nous avons sympathisé et partagé la même conviction, bien que restant chacun à sa place à l'aune d'une stricte laïcité républicaine, qu'il fallait bouger la ville. Il avait coutume de dire : « je m'occupe des âmes, tu t'occupes du reste ! ». Ensemble nous avons échafaudé le projet d'une école privée à Bois d'Arcy à l'instar d'autres communes limitrophes. Je l'ai accompagné autant que faire se peut dans des projets dès lors qu'ils concernaient l'intérêt de Bois d'Arcy et des Arcisiens : repas, fêtes, commémorations,...

Cette réussite et cette entente ne pouvaient bien évidemment pas laisser indifférente l'immense cohorte des petits, des jaloux, des aigris, dont la rumeur est le funeste métier. J'en ai été victime un temps, il l'a été plus que moi, parfois par les mêmes personnes, jusqu'à l'épuisement final. L'heure n'est pas encore à la nécessaire recherche de la vérité et à la défense de son honneur flétri. Respectons le temps du deuil. Mais le temps de la justice et de la vérité viendra, inéluctablement, naturellement, avec force.

Je veux juste que nous méditions sur le poison de la calomnie, dont chacun pense en être exempt. Ce poison n'a cessé de ronger les âmes déjà bien abîmées, de consumer les cyniques faussement dévots. Mais ce poison a fini par tuer.

Le Père François est parti seul. Isolé. Abattu. Anéanti.

Je veux retenir ce soir de lui cette photo qui ne date pas d'hier. Je veux retenir de lui cette forte propension qu'il avait à communiquer du bonheur, à donner de la force aux plus fragiles et à transmettre du courage aux plus faibles. Il débordait d'énergie et se gaussait des immobilismes et autres conservatismes endormis. Forcément ça dérange. Nous en parlions souvent jusqu'à récemment encore il y a quelques semaines. C'était un homme bon, dévoué, parfois incompris, mais tellement utile sur le chemin de nos vies quand vous avez la chance de le rencontrer.

MALADES Jusqu'où respecter leur désir ?

Pèlerin

www.pelerin.info

Pèlerin

Pages: 132
Couverture: 3,50 €

N°4355

JEUDI 23 JUIN 2015



Marie-Ange Hardy

20 PAGES



PRÊTRES
Le droit au bonheur

François de Foucauld
vicaire à Houilles

RATER SON BAC N'EST PAS RATER SA VIE

Bayard

M 02326 - eusc - F: 2,50 €



Décès du Père François de Foucauld

Communiqué de Mgr Luc Crépy – le 1er juillet 2022

J'ai la douleur de vous annoncer le décès du Père François de Foucauld qui a mis fin à ses jours. Son corps a été retrouvé cette nuit en forêt de Rambouillet.

Le père François de Foucauld, 50 ans, était prêtre depuis 18 ans pour le diocèse de Versailles. Il a exercé son ministère dans plusieurs paroisses du diocèse.

Suite à des difficultés dans l'exercice de son ministère, il n'avait pas de mission depuis septembre 2021.

Nous partageons la peine de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier dans son ministère paroissial.

Nous portons ensemble dans la prière le père François, sa famille et ses amis, en demandant au Seigneur de l'accueillir dans sa miséricorde.

+ Luc Crépy,

Evêque de Versailles

Charles-Eric Hauguel
75017 Paris.
2 juillet 2022

Monsieur Luc Crépy
Evêque de Versailles.

Monsieur,

Et non « Monseigneur », ni « Excellence » et encore moins « Père ».

Je suis scandalisé par le communiqué de presse de vos services annonçant le suicide de votre prêtre, François de Foucauld.

Aucune empathie. Un truc cosmétique comme ne le ferait pas un Président de la République apprenant la mort d'un soldat français. Sauf invoquer la Miséricorde de Dieu. Service minimum.

Mais c'est vous - et votre auxiliaire - qui n'avez pas pris soin de lui comme pasteurs et l'avez laissé prendre la décision de son suicide tandis qu'il était désespéré, déprimé, peut-être en grave péril psycho-pathologique. Vous l'avez laissé crever seul et sans ministère.

Vous êtes totalement coupables et responsables de sa disparition tragique.

Je ne vous salue pas et vous exprime mes plus profonds mépris et dégouts à l'égard de votre petite personne, cléricale, arriviste, manipulatrice et fonctionnaire de Dieu.

Charles-Eric Hauguel

